

ECOMAIISON
Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES DE LA FILIERE ELEMENTS D'AMEUBLEMENT
DU 02 février 2024**

Ordre du jour

1. Stratégie sur le plan réemploi et la réparation (pour information)
2. Présentation de la synthèse des plans de prévention et d'éco-conception (pour information)

Le 02 février 2024, à 15h00,

Les membres du Comité des Parties Prenantes des Eléments d'ameublement (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéoconférence par l'intermédiaire de l'application Teams, sur convocation de la Présidente de la Société, en date du 18 janvier 2024, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes des Eléments d'ameublement d'Ecomaison :

Au titre du collège des producteurs :

- M. Roger Leboeuf, titulaire, et M. Patrick Kruse, suppléant, représentants de l'Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA)
- M. François Damerval, titulaire, représentant de la Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison (FNAEM)
- M. Christian Mennrath, titulaire, représentant du Syndicat National de l'Equipement de la Cuisine (SNEC)
- Mme Cathy Dufour, titulaire, représentant de l'Ameublement français
- M. Bertrand Demarne, suppléant, représentant de l'Ameublement français

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- M. Sylvain Darche, suppléant, représentant de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC)
- M. Olivier Arrault, suppléant, représentant de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) ;
- Mme Guénola Gascoin, suppléante, représentante du Syndicat National des Entrepreneurs de la filière Déchet (SNEFID)
- M. Jérémy Settbon, titulaire, représentant de la Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI) ;
- Mme Catherine Mechkour Di-Maria, titulaire, représentante d'ESS France

ECOMAIISON
Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF),
- M. Bertrand Bohain, titulaire, représentant du Cercle National du Recyclage (CNR)
- M. Jean-Michel BUF, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF (ADCF)

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Mme Charlotte Soulayr, titulaire, représentante de Zéro Waste France (ZWF)
- M. Philippe Contant, titulaire, représentant de France Nature Environnement (FNE)
- Mme Lise Contant, suppléante, représentante de Robin des Bois

Absents :

- M. Philippe Boulogne, titulaire, représentant de Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE)
- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;
- Mme Caroline Hupin, titulaire, représentante de la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) ;
- Mme Marion Adam, titulaire, et M. André Leger, suppléant, représentants de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE)
- Mme Mélanie Lepoutier, titulaire, représentante d'Intercommunalités de France

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Mme Laurence Dermenonville, Censeur d'Etat

Pour Ecomaison :

M. Xavier Rebardy, Directeur des Affaires Réglementaires et Juridiques
Mme Amélie Montoriol van Heesewijk, Responsable de la filière Eléments d'ameublement
M. Benoit Godon, Responsable Réparation
Mme Pauline Boulard, Chargée de mission affaires réglementaires et institutionnelles

Il est fait état des membres présents et représentés du Comité des Parties Prenantes Eléments d'ameublement, tout collège confondu, repris dans le présent document.

ECOMAIISON
Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

Saisine pour information

Stratégie sur le plan réemploi

L'AMF attire l'attention sur le potentiel de réemploi en déchèterie. Un nombre conséquent de déchèterie a un manque de foncier pour créer des zones de réemploi. Il est important de détourner les tonnes pouvant être réemployées avant la déchèterie. Lorsque les déchèteries peuvent avoir une zone réemploi, il faut qu'elles soient multifilières.

ESS France a une remarque sur l'AMI réemploi, le maillage territorial n'existant pas partout, il est important qu'uniquement les structures de l'ESS soient bénéficiaires du fonds même si elles peuvent postuler en groupement avec des acteurs locaux.

- Ecomaison indique que les bénéficiaires sont les suivants selon le règlement :
 - Tout acteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) relevant de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014, porteur d'un projet individuel de réemploi-réutilisation des Éléments d'Ameublement dans un cadre non lucratif ;
 - Tout collectif d'acteurs (relevant de l'ESS ou hors champ de l'ESS) constitué sous une forme de Groupement et incluant obligatoirement au moins un acteur de l'ESS exerçant une activité de réemploi-réutilisation des Éléments d'Ameublement.

Plan de prévention et d'éco-conception

L'Ameublement français s'interroge sur la présence de l'économie de la fonctionnalité et du réemploi au sein des plans ainsi que la typologie des acteurs ayant adhérer au plan commun ou mis en œuvre un plan individuel.

- En effet, en adhérant au plan commun Ecomaison, un des engagements de la filière est d'améliorer la durabilité des produits notamment l'extension de la durée d'usage en passant par le réemploi, la réparation...
- Les plans individuels rédigés par les producteurs représentent 94 % des cas soit 1591 plans déposés, 6 % des producteurs ont adhéré au plan commun de prévention et d'éco-conception de la filière ameublement.

Le CNR demande comment Ecomaison va mesure le passage à l'acte et les axes d'amélioration. Quels seront les indicateurs utilisés ?

- Selon les 4 engagements de la filières (réduction de l'usage de ressources non renouvelables, augmentation de l'utilisation de matières recyclées pré-consommation et post consommation pour réduire l'utilisation de matière vierge, augmentation de la durabilité des produits et augmentation de la recyclabilité des produits), des indicateurs associés sont mis en place.

ECOMAIISON
Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012 Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

Stratégie sur le plan réparation

L'Ameublement français questionne sur le nombre de réparateurs recrutés.

- A date, Ecomaison a labellisé une trentaine de réparateurs pour les sièges et canapés.

L'UNAMA indique la frontière entre réparation et restauration. La filière textile ne connaît pas Ecomaison, certains adhérents se sont inquiétés de lettres reçues. Il y a un réel besoin d'accompagnement. Le prix de la réparation n'est pas assez incitatif et les règlements ne sont pas immédiats. C'est un marché qui n'intéresse pas les artisans car il n'est pas assez incitatif. Ce sont des microentrepreneurs qui peuvent répondre à cette demande.

- La dynamique de la réparation est à créer, notamment avec les enseignes et les acteurs de l'ameublement. Par ailleurs, pour ces objets, jugés non technologiques et donc sans risque par les consommateurs, la solution de réparation la plus courante est l'auto-réparation. Il est donc aussi préconisé de développer également cette voie.
- Ecomaison a fait le choix d'une labellisation gratuite.

Zero Waste France explique que ce sont des nouveaux métiers dans la filière textile (TLC), la labellisation est compliquée car le métier a disparu. Pour que les personnes soient incitées à réparer, il faut qu'ils soient motivés en dépassant le seuil psychologique de 30% du prix du neuf.

- L'un des principaux enjeux du secteur de la Réparation en cours de création est le manque crucial de compétences spécialisées dans ce domaine ainsi que le manque d'effectifs. C'est l'un des principaux freins actuels au démarrage de l'activité. Ecomaison estime qu'il serait possible de mettre en place des formations assez courtes (environ 3 mois) pour disposer de réparateurs capables de réaliser la plupart des opérations.

Robin des Bois indique qu'il y a un attachement à cause de la qualité, de la traçabilité, valeur culturelle, patrimoniale du canapé. Il est nécessaire d'avoir des adresses fiables pour que le consommateur répare réellement. Les grandes entreprises auront peut-être tendance à vouloir vendre du neuf en reprenant l'ancien meuble. Il faut donc faire attention afin de ne pas tomber dans ce biais.

- Ecomaison mobilisera les meilleurs moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de réparation, et à leur progression sur la période d'agrément en sensibilisant les grandes entreprises au geste de réparation.